

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-huitième session

RÉSOLUTION N° 27

RÉVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2021

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1393 du 24 novembre 2020 et conformément aux dispositions du paragraphe c) de son mandat,

Ayant examiné la Révision du Programme et Budget pour 2021 (document S/28/6),

1. *Approuve* le programme pour 2021 tel qu'il a été révisé ;
 2. *Adopte* le budget pour 2021 tel qu'il a été révisé, d'un montant de 53 189 080 francs suisses pour la partie administrative – comprenant la contribution additionnelle de 946 466 francs suisses versée par un nouvel État Membre – et d'un montant de 1 782 644 000 dollars des États-Unis pour la partie opérationnelle ;
 3. *Autorise* le Directeur général à contracter des engagements et à effectuer des dépenses résultant de toute augmentation des activités dans les limites des ressources disponibles, nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus ;
 4. *Invite* le Directeur général à soumettre au Conseil, à sa prochaine session ordinaire, une réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 ;
 5. *Réaffirme* qu'une participation universelle au financement des activités opérationnelles est souhaitable, et lance un appel aux États Membres, aux autres États intéressés et aux donateurs afin qu'ils fournissent des fonds additionnels.
-